

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances et du Revenu national, 2025

No de catalogue : Rv2-4F-PDF

ISSN 2819-4551



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et au programme

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été établi par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon la forme et la manière prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport doit être lu conjointement avec le [budget principal des dépenses](#).

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les activités de programme de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans le [plan ministériel](#).

Base de la présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au présent rapport inclut les autorisations de dépenser de l'ARC accordées par le Parlement et utilisées par l'ARC, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2026-2027. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier, conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées.

L'ARC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votés par le Parlement découlent toujours d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Faits saillants des résultats depuis le début de l'exercice

La figure 1 ci-dessous reflète les autorisations nettes annuelles de l'ARC pouvant être utilisées, ainsi que les dépenses cumulatives de l'ARC au 30 juin 2026.

Les autorisations nettes annuelles et les dépenses cumulatives de l'ARC ont diminué considérablement, principalement en ce qui a trait aux autorisations législatives, en raison de la cessation de la redevance fédérale sur les combustibles et des mécanismes connexes de remise des produits, y compris la Remise canadienne sur le carbone, à compter du 1^{er} avril 2025. Une analyse plus approfondie des autorisations et des dépenses est présentée ci-dessous.

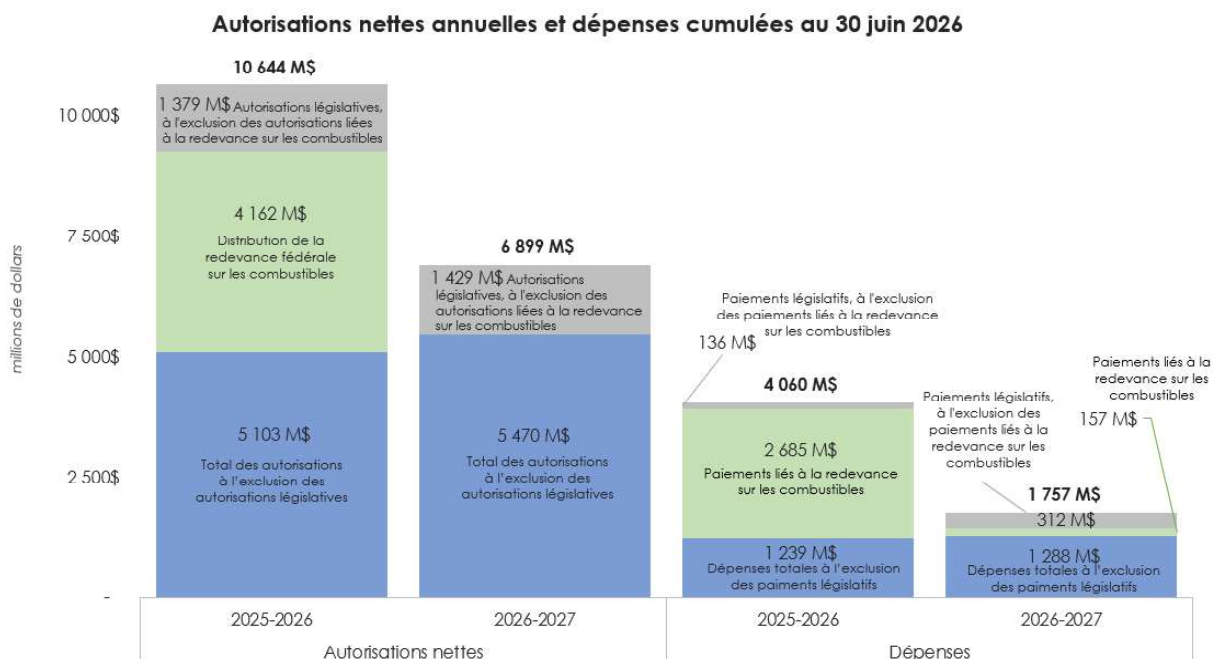


Figure 1 : Autorisations annuelles nettes par rapport aux dépenses cumulatives au 30 juin 2026.

Remarque 1 : Pour plus de détails sur les éléments spécifiques inclus dans les autorisations législatives, veuillez consulter l'État des autorisations à la fin du rapport.

Analyse des autorisations nettes d'une année à l'autre

Le présent rapport indique les résultats de l'exercice en cours par rapport au budget principal des dépenses et aux autorisations disponibles de l'exercice antérieur et le financement du budget supplémentaire des dépenses (A). Comme le montre le tableau sommaire ci-dessous, le total des autorisations budgétaires de l'ARC a diminué de **3 745 M\$ (3,7 G\$)** depuis le premier trimestre de 2025-2026, passant de **10 644 M\$ (10,6 G\$)** en 2025-2026 à **6 899 M\$ (6,9 G\$)** en 2026-2027.

Sommaire de l'État des autorisations (non vérifié)

(en millions de dollars)	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027	Total disponible aux fins d'utilisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Écart dans les autorisations budgétaires
Autorisations législatives budgétaires	1 429 M\$	5 541 M\$	(4 112 M\$)
La diminution des autorisations législatives budgétaires est principalement attribuable à la cessation de la redevance fédérale sur les combustibles et à l'élimination progressive des mécanismes connexes de remise des produits, y compris la Remise canadienne sur le carbone, à compter du 1 ^{er} avril 2025. Les derniers paiements ont été effectués au cours du premier trimestre de 2025-2026; par conséquent, aucun paiement important n'est prévu en 2026-2027.			(4 162 M\$)
Autorisations de fonctionnement brutes du crédit	5 855 M\$	5 457 M\$	398 M\$
L'augmentation des autorisations de dépenses de fonctionnement brutes du crédit 1 est principalement liée à ce qui suit : • Augmentation des autorisations disponibles de l'exercice précédent. • Augmentation des autorisations liées au financement associé à l'Énoncé économique de l'automne 2024, principalement pour lutter contre l'évasion fiscale. • Augmentation des autorisations liées au financement annoncé dans le budget fédéral de l'automne 2025, notamment en ce qui concerne l'équité fiscale pour les sociétés mondiales et la mise en œuvre efficace des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre. • Augmentation attribuable à un réalignement du financement du crédit de fonctionnement vers le crédit en capital au cours de l'exercice précédent, qui visait à harmoniser les autorisations en capital avec les dépenses prévues. • Diminution des autorisations destinées au maintien de services de centres de contact de qualité à l'ARC. • Diminution attribuable à l'intégration, dans les autorisations, de l'échéance finale des réductions des dépenses du gouvernement.			339 M\$ 78 M\$ 61 M\$ 35 M\$ (63 M\$) (45 M\$)
Autorisations en capital du crédit 5	113 M\$	136 M\$	(23 M\$)
La diminution des autorisations en capital du crédit 5 est liée à ce qui suit : • Diminution attribuable à un réalignement du financement du crédit de fonctionnement vers le crédit en capital au cours de l'exercice précédent, qui visait à harmoniser les autorisations en capital avec les dépenses prévues. • Augmentation liée aux réinvestissements en capital du budget fédéral de l'automne 2025, comme la modernisation de la validation et du rapprochement des retenues des non-résidents (partie XIII) lors de la précotisation.			(35 M\$) 13 M\$
Recettes affectées au crédit	(498 M\$)	(490 M\$)	(8 M\$)
L'augmentation des recettes affectées au crédit est principalement liée aux augmentations de l'année courante associées aux dernières conventions collectives et la bonification du Régime de pensions du Canada.			

Total des autorisations budgétaires	6 899 M\$ (6,9 G\$)	10 644 M\$ (10,6 G\$)	(3 745M\$) (3,7 G\$)
--	----------------------------	------------------------------	-----------------------------

Analyse des dépenses d'une année à l'autre

Les **dépenses du premier trimestre à ce jour**, au 30 juin 2026, ont diminué de **2 303 M\$ (2,3 G\$)**, passant de **4 060 M\$ (4,1 G\$)** en 2025-2026 à **1 757 M\$ (1,8 G\$)** en 2026-2027, comme le montre l'État des autorisations. Les composantes importantes de ces écarts d'une année à l'autre sont présentées ci-dessous par crédit et article courant.

Sommaire de l'État des autorisations (non vérifié)

(en millions de dollars)	Dépenses cumulatives au 30 juin 2026	Dépenses cumulatives au 30 juin 2025	Écart dans les dépenses cumulatives
Autorisations législatives budgétaires	469 M\$	2 821 M\$	(2 352 M\$)
La diminution des autorisations législatives budgétaires est principalement attribuable à la cessation de la redevance fédérale sur les combustibles et des mécanismes connexes de remise des produits, y compris la Remise canadienne sur le carbone, à compter du 1er avril 2025. Les derniers paiements ont été effectués au cours du premier trimestre de 2025-2026; par conséquent, aucun paiement important n'est prévu en 2026-2027.			(2 377 M\$)
Dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1	1 272 M\$	1 227 M\$	45 M\$
L'augmentation des dépenses de fonctionnement nettes du crédit 1 est principalement liée aux écarts suivants : Facturation par d'autres ministères ou autres dépenses de fonctionnement de l'ARC - Augmentation attribuable à la réception plus précoce de la facture du ministère de la Justice par rapport à l'exercice financier précédent. - Diminution des services de technologies de l'information de Services partagés Canada en raison du calendrier de facturation. - Diminution du transfert de la taxe sur les produits et services au Québec, en raison des frais du ministère du Revenu du Québec.			72 M\$ (10 M\$) (8 M\$)
Dépenses en capital du crédit 5	16 M\$	12 M\$	4 M\$
L'augmentation des dépenses en capital du crédit 5 est attribuable à l'accroissement des investissements dans les projets majeurs.			
Total des autorisations budgétaires	1 757 M\$ (1,8 G\$)	4 060 M\$ (4,1 G\$)	(2 303 M\$) (2,3 G\$)

Risques et incertitudes

L'ARC est une administration fiscale et de prestations de calibre mondial qui est digne de confiance, juste et qui adopte la philosophie Les gens d'abord. À ce titre, l'ARC surveille continuellement ses environnements interne et externe afin de repérer les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses priorités et de ses objectifs stratégiques. Le Comité de la vérification, des finances et des risques du Conseil de direction de l'ARC et la haute direction de l'ARC reçoivent des mises à jour trimestrielles sur le Profil des risques de l'entreprise de l'ARC, qui fournit de l'information sur l'évolution du contexte de risque de l'ensemble du portefeuille des risques. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation de l'ARC sont décrits dans le [plan ministériel 2026-2027](#).

L'ARC reconnaît que presque tous les principaux risques cernés dans le plan ministériel pourraient avoir des répercussions financières s'ils se concrétisaient. L'ARC gère activement ses risques dans le but de s'acquitter de son mandat et de maintenir la confiance des Canadiens. Elle maintient également des contrôles rigoureux des dépenses pour s'assurer que celles-ci respectent les niveaux de référence approuvés.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'ARC continue d'accorder la priorité aux investissements technologiques afin de faire progresser son programme de transformation et les initiatives visant à renforcer l'exécution des programmes et à améliorer l'efficacité opérationnelle, conformément aux directives du gouvernement. De plus, les opérations et les investissements continuent d'être orientés vers la Perspective unifiée de l'Agence, qui vise à offrir une expérience harmonieuse et efficace aux Canadiens, tout en respectant les exigences en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité, et en bâtissant une main-d'œuvre moderne, résiliente et diversifiée, dotée de compétences d'avenir et prête à répondre aux besoins organisationnels en constante évolution.

L'ARC continue d'appuyer la priorité du gouvernement en matière de dépenses publiques responsables, ainsi que les engagements établis dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses. Une partie de ces économies sera réinvestie pour améliorer les services, renforcer l'observation et réduire la dette fiscale. Des efforts ont été déployés afin de mettre progressivement fin aux programmes qui ne correspondent plus aux priorités du gouvernement et de réaligner les ressources de manière à accroître l'efficacité opérationnelle et soutenir les initiatives gouvernementales nouvellement annoncées grâce au financement supplémentaire obtenu.

L'ARC surveille continuellement les répercussions en utilisant diverses stratégies de planification (opérationnelle, financière et de main-d'œuvre) afin de maintenir les niveaux de service et son engagement envers les Canadiens.

On constate également une adhésion au programme d'incitation à la retraite anticipée, les employés participants devant prendre leur retraite au plus tard le 20 janvier 2027. Ces départs planifiés, conjugués à l'attrition continue, offrent à l'ARC l'occasion de recalibrer stratégiquement ses effectifs afin de s'aligner sur l'évolution des priorités organisationnelles, des attentes futures en matière de services et des besoins opérationnels émergents. Grâce à une planification intégrée des activités, des finances et des ressources humaines, l'ARC gère activement cette transition afin de maintenir

l'excellence de ses services et de renforcer sa capacité à répondre aux besoins des Canadiens dans les années à venir.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :



Heather Evans, commissaire

Ottawa, Canada

Date : 2026-08-26

PAGE HUGO

Digitally signed by PAGE
HUGO
Date: 2026.08.24
10:53:08 -04'00'

Hugo Pagé, administrateur supérieur
des affaires financières

AGENCE DU REVENU DU CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2026

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ¹	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement brutes	5,854,745	1,396,583	1,396,583	5,457,113	1,348,497	1,348,497
Recettes à valoir sur le crédit	(498,067)	(124,641)	(124,641)	(489,859)	(121,425)	(121,425)
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	5,356,678	1,271,942	1,271,942	4,967,254	1,227,072	1,227,072
Crédit 5 - Dépenses en capital	113,084	15,805	15,805	135,712	12,146	12,146
Autorisations législatives budgétaires						
Paielements de l'Incitatif à agir pour le climat	-	151,521	151,521	3,522,000	2,319,356	2,319,356
Distribution des redevances sur les combustibles - Provinces et Territoires	-	3,168	3,168	17,000	20,823	20,823
Distribution des redevances sur les combustibles - Entreprises d'agricoles	-	1,124	1,124	-	94,350	94,350
Distribution des redevances sur les combustibles - Les petites et moyennes entreprises	-	758	758	623,000	99,203	99,203
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	714,308	177,778	177,778	661,636	165,409	165,409
Versements d'allocations spéciales pour enfants (<i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i>)	451,000	115,981	115,981	423,000	108,848	108,848
Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada	263,549	16,706	16,706	293,913	12,845	12,845
Traitement et allocation pour automobile de la ministre	-	-	-	102	15	15
Allocation pour automobile des secrétaires d'État	2	1	1	-	-	-
Montants adjugés par une cour – Cour canadienne de l'impôt	-	1,719	1,719	-	78	78
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	12	12	-	12	12
Prestation liée au coût de l'énergie	-	-	-	-	(1)	(1)
Autorisations législatives budgétaires totales	1,428,859	468,768	468,768	5,540,651	2,820,938	2,820,938
Autorisations budgétaires totales	6,898,621	1,756,515	1,756,515	10,643,617	4,060,156	4,060,156

¹ N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

² Les autorisations législatives seront rajustées à la fin de l'exercice pour tenir compte des dépenses réelles. Toute divergence entre les autorisations législatives et les dépenses sera réglée à la fin de l'exercice.

AGENCE DU REVENU DU CANADA
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2026

DÉPENSES MINISTÉRIELLES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2026-2027			Exercice 2025-2026		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 juin 2026	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre se terminant le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	5 394 296	1 328 084	1 328 084	5 186 616	1 322 070	1 322 070
Transports et communications	220 440	26 682	26 682	183 684	32 817	32 817
Information	41 225	4 303	4 303	33 586	2 163	2 163
Services professionnels et spéciaux	858 318	159 920	159 920	740 753	103 557	103 557
Location	291 000	64 337	64 337	278 385	62 809	62 809
Achat de services de réparation et d'entretien	49 902	7 357	7 357	47 076	7 876	7 876
Services publics, fournitures et approvisionnements	38 463	3 261	3 261	32 024	2 173	2 173
Acquisition de machines et de matériel	47 604	6 253	6 253	41 638	3 857	3 857
Paiements de transfert	455 115	272 552	272 552	4 589 454	2 642 579	2 642 579
Frais de la dette publique						
Autres subventions et paiements	325	8 407	8 407	260	1 680	1 680
Dépenses budgétaires brutes totales	7 396 688	1 881 156	1 881 156	11 133 476	4 181 581	4 181 581
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	498 067	124 641	124 641	489 859	121 425	121 425
Dépenses budgétaires nettes totales	6 898 621	1 756 515	1 756 515	10 643 617	4 060 156	4 060 156